

SPRB – BDU  
Direction de l'Urbanisme  
M. Fr. Guillan y Suarez  
Fonctionnaire délégué  
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, boîte 1  
1035 BRUXELLES

V/réf. : 04/pfd/580816  
N/réf. : AVL/AH/4.165/s.578  
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

Objet : BRUXELLES. Place De Brouckère et boulevard Adolphe Max. Station de métro « De Brouckère ». Demande de permis d'urbanisme portant sur la rénovation de la station de pré-métro, sur le renouvellement des parties hors-sol ainsi que sur l'aménagement d'un espace vélos et d'un local technique. Avis de la CRMS.

En réponse à votre courrier du 12 octobre 2015 sous référence, nous vous communiquons les **remarques et les observations** formulées par la CRMS en sa séance du 28 octobre 2015, concernant l'objet susmentionné. **La Commission demande d'étudier une alternative à l'implantation proposée de l'accès Continental et de s'en tenir au logos « M » pour signaler la station de métro sans introduire une nouvelle typologie d'auvents dans la Ville.**

#### **La demande**

La demande concerne la rénovation de la station de métro « De Brouckère ». Elle est directement liée au projet de réaménagement des boulevards du Centre (voir les avis à ce sujet rendus par la CRMS le 23/09/2015), tout comme le projet de la station de métro « Bourse », également traitée par la CRMS en sa séance du 28 octobre.

Le projet vise le réaménagement de la station de pré-métro qui s'étend en sous-sol ainsi que la remise en valeur des trois bouches de métro situées sur la place De Brouckère. Le projet ne concerne pas les autres accès au métro, situés plus au sud. Il porte également sur le déplacement de l'accès actuellement implanté devant l'hôtel Continental et sur l'intégration d'un accès et d'un parking pour vélos.

*Le périmètre d'intervention visé par la demande est situé à proximité directe de plusieurs biens classés dont l'hôtel de maître « Hier ist in den Kater en de Kat », l'hôtel Métropole et le Passage du Nord. Les zones de protection des deux derniers couvrent l'ensemble de la place. Celle-ci est aussi inscrite en ZICHEE au PRAS et constitue un espace public structurant.*

#### **Avis de la CRMS**

Les accès situés vers le cinéma UGC et vers l'hôtel Métropole sont conservés à leur emplacement actuel. Leurs garde-corps seraient remplacés par des balustrades métalliques plus transparentes que les éléments en place. Ils seraient signalés par les logos « M » placés sur des totems de facture sobre et rétroéclairés la nuit. Cette nouvelle expression présente un aspect discret et qualitatif et n'appelle pas de remarques sur le plan patrimonial.

La principale intervention consisterait à déplacer l'accès existant devant l'hôtel Continental pour répondre au projet d'espace public actuellement en cours sur les boulevards du Centre. Celui-ci prévoit d'entièrement minéraliser l'espace de la place de Brouckère, à l'exception d'un bouquet d'arbres et d'une fontaine disposés dans la continuité du boulevard Emile Jacquain. Pour dégager l'espace à planter (et pour permettre l'accès des voitures à l'hôtel Métropole) l'accès du métro serait désaxé et déplacé vers l'amorce du boulevard Adolphe Max où il serait intégré dans la zone piétonne délimitée par le projet de nouvel espace public. Il serait composé de deux tapis-roulant inclinés et serait recouvert d'un grand auvent de 4m de large sur 15 m de long.

**La Commission ne peut souscrire à cette nouvelle implantation parce qu'elle s'écarte du principe de symétrie qui a présidé à la composition globale de la place De Brouckère.** Ce volet du projet devrait être réétudié en examinant la faisabilité technique d'une variante axiale ainsi que d'une alternative avec deux bouches symétriques. La Commission reste à la disposition des auteurs de projet pour contribuer à la réflexion sur ce point. Cette réflexion devra également tenir compte du débouché de la Galerie du Nord, monument classé, sur le boulevard. Telle que dessinée, la nouvelle entrée semble implantée de manière aléatoire par rapport à la composition urbaine et ne tient surtout pas compte de l'articulation du passage avec l'espace public.

De manière plus générale, **la Commission décourage l'installation d'auvents** pour marquer certaines entrées de métro désignées par la STIB comme « accès principaux » surtout lorsqu'il couvrent des tapis roulants sur une longueur de 15m. Elle demande d'abandonner l'auvent prévu au-dessus de l'entrée Continental car il formerait un obstacle visuel pénalisant pour la continuité de l'espace public. Ceci serait d'autant plus inadmissible que le statut d'accès principal ne correspond pas à la réalité fonctionnelle de cet accès au vu de l'aménagement global du -1.

Les logos « M » constituent des éléments caractéristiques et identitaires; ils jouent un rôle de repère fort, d'autant qu'ils sont rétroéclairés en soirée. Leur présence devrait suffire pour marquer le réseau de métro. **La Commission demande à la STIB de ne pas introduire cette nouvelle typologie d'auvents dans la Ville et de s'en tenir aux totems qui s'adaptent adéquatement à tout contexte urbanistique.** On ne comprend d'ailleurs pas quels critères ont présidé au choix des entrées visées par les auvents.

Enfin, la présence de la trappe de secours à côté de l'accès pour vélos serait peu valorisant pour l'espace public et ce dispositif devrait être enlevé du projet. Son installation ne semble d'ailleurs pas pertinente sur le plan fonctionnel ou en termes de sécurité, les plans inclinés étant parfaitement adaptés à évacuer le public en cas d'incident. Le nouvel accès se substituant à l'autre, la Commission s'interroge d'ailleurs sur l'avis négatif émis par le SIAMU à ce sujet (sauf à considérer que cet avis a été fait sur base d'une version antérieure du plan).

Veuillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS  
Présidente

c.c. à :  
Piéreuse, S. Valcke, H. Lelièvre, L. Leirens, N. De Saeger  
DU : Fr. Timmermans, B. Annegarn

DMS : Th. Wauters, directeur f.f., P.